

Communiqué du 06 MAI 2021

ELECTIONS : APPEL A VOLONTAIRES

Cette année, les élections départementales et régionales ayant lieu les mêmes jours, **les dimanches 20 et 27 juin**, il y aura deux bureaux de vote distincts (**salle M. Bouchot**) ce qui suppose au moins 5 assesseurs par créneau horaire.

C'est pourquoi, pour compléter l'équipe municipale, **nous faisons appel aux volontaires pour tenir le rôle d'assesseur**. Les conditions requises : avoir 18 ans et plus et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si vous souhaitez vous porter volontaires, merci de prendre contact avec la mairie pour préciser la (les)date (s)choisie(s) ainsi que le créneau horaire souhaité : (8h-10h ; 10h-12h ; 12h-14h ; 14h-16h ; 16h-18h).

L'Etat recommande fortement que la tenue du bureau de vote se fasse par des gens vaccinés ayant reçu au moins leur première injection.

Pour les autres personnes volontaires non vaccinées, deux cas de figures se présentent :

1. Vous souhaitez vous faire vacciner : dans ce cas, vous pouvez demander dès à présent en mairie **une attestation individuelle de priorité vaccinale** qui vous permettra d'être vacciné rapidement.
2. Vous ne souhaitez pas recevoir le vaccin. Dans ce cas, il vous sera demandé de réaliser un auto test dans les 48 heures précédant le scrutin. Cet autotest sera fourni par la mairie.

Numéro de téléphone de la mairie : 03.83.43.05.85.

Permanences téléphoniques : lundi, mardi, jeudi matin (9h30-12h30) et vendredi après-midi (14h30-19h00).

Je vous remercie d'avance de votre contribution citoyenne.

**Le Maire
E. PAYEUR**

Communiqué du 06 MAI 2021

ELECTIONS : APPEL A VOLONTAIRES

Cette année, les élections départementales et régionales ayant lieu les mêmes jours, **les dimanches 20 et 27 juin**, il y aura deux bureaux de vote distincts (**salle M. Bouchot**) ce qui suppose au moins 5 assesseurs par créneau horaire.

C'est pourquoi, pour compléter l'équipe municipale, **nous faisons appel aux volontaires pour tenir le rôle d'assesseur**. Les conditions requises : avoir 18 ans et plus et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Si vous souhaitez vous porter volontaires, merci de prendre contact avec la mairie pour préciser la (les)date (s)choisie(s) ainsi que le créneau horaire souhaité : (8h-10h ; 10h-12h ; 12h-14h ; 14h-16h ; 16h-18h).

L'Etat recommande fortement que la tenue du bureau de vote se fasse par des gens vaccinés ayant reçu au moins leur première injection.

Pour les autres personnes volontaires non vaccinées, deux cas de figures se présentent :

1. Vous souhaitez vous faire vacciner : dans ce cas, vous pouvez demander dès à présent en mairie **une attestation individuelle de priorité vaccinale** qui vous permettra d'être vacciné rapidement.
2. Vous ne souhaitez pas recevoir le vaccin. Dans ce cas, il vous sera demandé de réaliser un auto test dans les 48 heures précédant le scrutin. Cet autotest sera fourni par la mairie.

Numéro de téléphone de la mairie : 03.83.43.05.85.

Permanences téléphoniques : lundi, mardi, jeudi matin (9h30-12h30) et vendredi après-midi (14h30-19h00).

Je vous remercie d'avance de votre contribution citoyenne.

**Le Maire
E. PAYEUR**